



# Organisation, règlement et droit à l'image à destination des participants

7<sup>ème</sup> Édition des 24H DES RÉALISATIONS – CSCS/MJC LOUIS ARAGON  
Les 23 et 24 octobre 2021

## 1 / PARTICIPATION

La participation aux 24 heures des réalisations est ouverte à tous publics entre **15 et 26 ans (hors encadrant) sous condition d'inscription préalable (voir ci-dessous)**.

Chaque équipe doit avoir un référent majeur. Les mineurs de l'équipe seront sous sa responsabilité.

**Les équipes doivent être composées de 2 à 5 participants (hors encadrant).**

## 2 / INSCRIPTION - ORGANISATION LOGISTIQUE

Pour participer au 24h des réalisations, **l'inscription se fait en ligne** sur notre site internet :  
<https://www.mjc-louis-aragon.asso.fr/>

**Chaque participant devra s'inscrire à titre individuel. C'est à ce moment qu'il indiquera le nom de l'équipe à laquelle il est rattaché.**

Ces informations sont à fournir sur le formulaire d'inscription

## 4 / DÉROULEMENT

L'événement se déroulera au **CSCS/MJC Louis Aragon, place Vitoria** comme suit :

- Samedi 23 octobre :
  - 9h00-10h00 : Arrivée des équipes, attribution des salles
  - 10h00 : Top départ, le thème de cette année est dévoilé.
- Dimanche 24 octobre :
  - 10h00 : Dernier délai pour rendre les films au jury sur une clé USB.
  - 10h00-13h00 : Visionnage des différents films, délibération du jury puis annonce des résultats et remise des prix.

## 3 / MATÉRIEL

Du matériel peut être prêté aux équipes si besoin :

- Quelques ordinateurs portables (le logiciel Da-Vinci resolve peut être installé)
- 1 fond vert
- 1 Kit son Smartphone (pied et adaptateur, DR avec perche et micro-canon)
- 2 Kits complets (AC30 + son intégré, pied, perche si besoin)

La demande de matériel doit être faite lors de l'inscription : nous vous confirmerons la disponibilité

du matériel. Les équipes qui se verront prêter du matériel en seront entièrement responsables !

## **5 / LES RÈGLES LOCALES**

Il est indispensable de réaliser **un film en rapport avec le thème dévoilé** qui sera le point commun entre les différentes réalisations. La durée finale des films devra être comprise **entre 2 et 6 minutes, introduction et générique compris**.

### **Mentions obligatoires :**

- Logo des 24h des réalisations à télécharger depuis notre site ou durant votre inscription.
- Les crédits des musiques utilisées
- Les noms des participants (équipe et figurants)

Les films doivent être entièrement créés (scénario, prise d'image et de son, montage) pendant la manifestation. Ils seront finalisés et rendus au jury sur clé USB **le dimanche 24 octobre à 10h00** dernier délai.

Pour faciliter le visionnage du film, celui-ci ne doit **pas excéder 5GO**.

**Les musiques et bruitages utilisés** dans les films doivent **être libres de droits**.

**Figurant :** Chaque équipe peut éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour des rôles de figuration qui ne devront pas apparaître plus de 30 secondes durant le court métrage. Chaque équipe veillera à obtenir **les autorisations nécessaires de droit à l'image** pour les personnes apparaissant dans leur film. Un document prévu à cet effet sera à votre disposition.

**Encadrant :** Les encadrants ne peuvent participer qu'en tant que figurants, et ne peuvent donc apparaître à l'écran plus de 30 secondes, comme indiqué ci-dessus.

**Durant le tournage :** On ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire. Chaque participant s'engage également à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

## **Règlement et normes COVID :**

Toute **infraction au regard de la loi** ou un état d'ivresse durant le tournage entraîneront une **exclusion** de l'événement.

**Dans l'enceinte du CSCS/MJC Louis Aragon, les consignes sanitaires suivantes doivent être appliquées :**

- Port du masque obligatoire
- Désinfection ou lavage des mains

Des informations complémentaires vous seront envoyées par la suite concernant le Pass sanitaire.

**Chaque groupe sera responsable du respect des règles sanitaires en vigueur.**



# FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

## POUR LES MAJEURS :

Je soussigné(e).....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Autorise le CSCS/MJC Louis Aragon à me photographier, me filmer et utiliser les images et vidéos réalisées dans le cadre des « *24h des réalisations* ».

**OU**

## POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e) .....

Représentant légal de .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Autorise le CSCS/MJC Louis Aragon à photographier, filmer et utiliser mes images et vidéos ou celles de mon enfant dans le cadre des « *24h des réalisations* ».

---

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image à titre gratuit dans le cadre de la promotion du concours, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du CSCS/MJC Louis Aragon qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

En signant ce document, je m'engage à avoir compris et à respecter son contenu (Règlement et organisation p1 et 2, normes COVID p3, droit à l'image p4).

Signature du Candidat

Signature du représentant légal